



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE CANOË

Course en ligne

A. ÉPREUVES (12)

ÉPREUVES MASCULINES (8)	ÉPREUVES FEMININES (4)
Kayak monoplace (K1) 200 m Kayak monoplace (K1) 1000 m Kayak biplace (K2) 200 m Kayak biplace (K2) 1000 m Kayak à quatre (K4) 1000 m Canoë monoplace (C1) 200 m Canoë monoplace (C1) 1000 m Canoë biplace (C2) 1000 m	Kayak monoplace (K1) 200 m Kayak monoplace (K1) 500 m Kayak biplace (K2) 500 m Kayak à quatre (K4) 500 m

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour la course en ligne en canoë :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total	Places sur invitation commission tripartite
Hommes	156	2	158	2*
Femmes	87	1	88	
Total	243	3	246	248*

* Deux places de la commission tripartite sont disponibles pour le canoë (slalom/course en ligne). Ces places peuvent être attribuées à l'une ou l'autre des disciplines; elles apparaissent toutefois dans le système de qualification de la course en ligne.

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota spécifique par épreuve
Hommes kayak	8	1 embarcation par épreuve
Femmes canoë	4	1 embarcation par épreuve
Femmes	6	1 embarcation par épreuve
Total	18 au maximum	

Si un CNO utilise ses places de quota, le CNO doit alors participer aux épreuves par lesquelles il s'est qualifié avant d'être sélectionné pour des épreuves supplémentaires et disponibles aux Jeux Olympiques.

Un athlète qui est sélectionné par le CNO pour les Jeux Olympiques peut participer à d'autres épreuves de course en ligne en canoë aux Jeux Olympiques pour autant qu'aucun autre athlète/embarcation de son CNO ne soit inscrit dans ces épreuves aux Jeux Olympiques.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

3. Mode d'attribution des places :

La place de qualification pour athlète est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.

Autres conditions requises :

Pour avoir le droit de participer aux Jeux Olympiques de Rio en 2016, tous les CNO admissibles doivent participer au moins à une (1) épreuve des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë pour pouvoir prétendre à une place de qualification pour athlète dans les épreuves de course en ligne en canoë des Jeux Olympiques.

Pour pouvoir prétendre à une place sur invitation de la commission tripartite, l'athlète doit avoir participé à au moins une épreuve (1) de qualification olympique dans la course en ligne en canoë.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Lors d'une épreuve de qualification olympique, un athlète peut concourir dans une (1) ou plusieurs épreuves; il ne peut toutefois obtenir qu'une (1) place de qualification pour son CNO lors de la compétition (c'est-à-dire Championnats du monde ou qualification continentale), indépendamment du nombre de places ou d'embarcations pour lesquelles il essaie de se qualifier.

La/les place(s) de qualification pour athlètes sera/seront donnée(s) à la plus grande classe d'embarcation et la place de qualification restante sera réattribuée selon la procédure prévue pour les places de qualification inutilisées comme mentionné dans la section **F. Réattribution des places inutilisées.**

Le nombre de places de qualification pour athlètes et de places de qualification pour embarcations allouées pour la course en ligne en canoë sera le suivant :

Épreuves	Places de qualification athlètes	Places de qualification embarcations
Hommes		
K1 1000 m	14	14
K1 200 m	14	14
K2 1000 m	20	10
K2 200 m	20	10
K4 1000 m	40	10
C1 1000 m	13	13
C1 200 m	13	13
C2 1000 m	24	12
TOTAL HOMMES	158	96



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

Femmes		
K1 500 m	14	14
K1 200 m	14	14
K2 500 m	20	10
K4 500 m	40	10
TOTAL FEMMES	88	48
TOTAL (hommes + femmes)	246	144

Les épreuves de qualification sont énumérées dans l'ordre hiérarchique de qualification.

HOMMES / FEMMES

Nombre de places de qualification pour athlètes	Épreuves de qualification				
	Épreuves	Championnats du monde 2015	Pays hôte	Places de qualification athlètes	Places de qualification embarcations
171	Championnats du monde 2015 de canoë de l'ICF				
	Hommes				
	K1 1000 m	7	1	8	8
	K1 200 m	8		8	8
	K2 1000 m	12		12	6
	K2 200 m	12		12	6
	K4 1000 m	40		40	10
	C1 1000 m	6	1	7	7
	C1 200 m	7		7	7
	C2 1000 m	12		12	6
	TOTAL HOMMES	104	2	106	58
	Femmes				
	K1 500 m	7	1	8	8
	K1 200 m	8		8	8
	K2 500 m	12		12	6
	K4 500 m	40		40	10
	TOTAL FEMMES	67	1	68	32
	TOTAL (Hommes + Femmes)	171	3	174	90



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

Epreuves K1 et C1 (hommes et femmes)

Les athlètes les mieux classés recevront une (1) place de qualification pour leur CNO dans les épreuves respectives. Les nombres sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Epreuves K2 et C2 (hommes et femmes)

Les six (6) CNO les mieux classés aux Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF dans les épreuves du K2 et C2 hommes et K2 femmes recevront chacun deux (2) places de qualification pour athlètes.

Epreuves K4 (hommes et femmes)

Toutes les places de qualification pour athlètes seront attribuées lors des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF.

Les dix (10) CNO les mieux classés aux Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF recevront chacun quatre (4) places de qualification pour athlètes.

Quatre (4) continents au moins doivent être représentés dans les 10 CNO les mieux classés.

Si moins de quatre (4) continents sont représentés par les 10 CNO les mieux classés, la dixième (10^e) place, la neuvième (9^e) place et, le cas échéant, la huitième (8^e) place seront attribuées aux CNO suivants les mieux classés aux Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF, originaires d'un continent n'ayant pas obtenu de places de qualification pour athlètes à l'issue de l'épreuve K4.

Qualification dans la même classe d'embarcation sur deux distances différentes aux Championnats du monde

Lorsque le même athlète obtient une place de qualification dans la même classe d'embarcation, mais pour deux (2) distances différentes (par exemple : K1 1000 m et K1 200 m hommes), le CNO se verra attribuer la place dans l'épreuve du 1000 m hommes ou du 500 m femmes. La place non utilisée sur l'épreuve du 200 m sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de cette épreuve.

Qualification dans différentes classes d'embarcation aux Championnats du monde

Un athlète qui obtient plus d'une (1) place de qualification aux Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF dans différentes classes d'embarcation (c'est-à-dire K1, K2, K4 ou C2 et C1) ne se verra attribuer qu'une (1) seule place dans la plus grande classe d'embarcation qualifiée (indépendamment du nombre de places qu'il obtient dans d'autres épreuves). La place de qualification restante sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement selon la procédure suivante :

i) à l'issue des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë, si deux (2) places de qualification pour athlètes attribuées à des embarcations par équipe de même sexe et de même catégorie (par exemple: Kayak hommes, Canoë hommes ou Kayak femmes) sont disponibles, les places seront cumulées et réattribuées au CNO suivant le mieux classé et qui ne s'est pas encore qualifié dans cette catégorie (1000 m hommes et 500 m femmes), en commençant par la plus grande classe d'embarcation.

ii) à l'issue des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë, si une (1) place de qualification pour athlète donnée à des embarcations par équipe est disponible, la place sera réattribuée et servira à remplir les embarcations par équipe du CNO suivant le mieux classé et pas encore qualifié dans cette catégorie là où une place de qualification est requise dans la même catégorie et le même sexe (par exemple : Kayak hommes, Canoë hommes ou Kayak femmes) pour compléter un quota par embarcation et ce, en commençant par la plus grande distance et la plus grande embarcation.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

72

iii) si la place de qualification pour athlète ne peut remplir les embarcations par équipe suite à la procédure expliquée ci-dessus, la place sera réattribuée au CNO suivant le mieux classé et pas encore qualifié aux épreuves en individuel (c'est-à-dire K1 hommes, C1 hommes, K1 femmes) de même catégorie et de même distance dont elle était issue.

Épreuves de qualification continentale

Seul un CNO n'ayant pas obtenu de place de qualification pour athlètes dans une épreuve aux Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë peut participer à l'épreuve de qualification continentale correspondante afin d'obtenir une place dans la même épreuve.

Trois (3) CNO au minimum doivent se disputer chaque place de qualification pour athlètes dans l'épreuve de qualification continentale pour être admissible. S'il n'y a pas trois (3) CNO dans chaque épreuve, la place de qualification sera rendue selon le classement obtenu dans cette épreuve aux Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë et réattribuée en conséquence quel que soit le continent.

Le nombre de places de qualification pour athlètes disponible lors des épreuves de qualification continentale est comme suit :

Épreuves	Europe	Amérique	Asie	Afrique	Océanie	Places de qualification athlètes	Places de qualification embarcations
Hommes							
K1 1000m	2	1	1	1	1	6	6
K1 200m	2	1	1	1	1	6	6
K2 1000m	2	6 places de qualification disponibles				8	4
K2 200m	2	6 places de qualification disponibles				8	4
C1 1000m	2	1	1	1	1	6	6
C1 200m	2	1	1	1	1	6	6
C2 1000m	4	2	2	2	2	12	6
Total hommes						52	38
Femmes							
K1 500m	2	1	1	1	1	6	6
K1 200m	2	1	1	1	1	6	6
K2 500m	2	6 places de qualification disponibles				8	4
Total femmes						20	16
Total (hommes et femmes)						72	54

Épreuves K1 et C1 (hommes et femmes)

Chaque continent recevra une (1) place de qualification pour athlète pour les embarcations monoplaces qui sera allouée lors de l'épreuve de qualification continentale correspondante. Pour l'épreuve de qualification européenne, deux (2) places de qualification pour athlètes seront disponibles par épreuve.

Épreuves K2 (hommes et femmes)

Deux (2) places de qualification pour athlètes pourront être obtenues lors de l'épreuve de qualification européenne pour les épreuves de K2 200 m et 1000 m hommes et 500 m femmes.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

Concernant les épreuves de K2 hommes et femmes, les trois CNO de trois différents continents (à l'exclusion de l'Europe) les mieux classés occupant le rang suivant aux Championnats du monde remporteront deux (2) places de qualification pour athlètes pour leur continent. Ces deux places seront alors allouées lors de chaque épreuve de qualification continentale correspondante.

Epreuves C2 hommes

Pour l'épreuve de C2 1000 m hommes, deux (2) places de qualification pour athlètes seront données à chaque continent et l'Europe en aura quatre (4) à disposition.

Quota maximum aux épreuves de qualification continentales

Un CNO peut obtenir un maximum de deux (2) places de qualification pour athlètes dans la catégorie canoë hommes lors des épreuves de qualification continentale.

Si un CNO obtient plus de (2) places de qualification pour athlètes dans la catégorie canoë hommes lors des épreuves de qualification continentale, il devra rendre les places en excédent. Les places de qualification restantes seront données, dans ce cas, au CNO le mieux classé à cette épreuve de qualification continentale et qui ne s'est pas encore qualifié.

Qualification dans la même classe d'embarcation sur deux distances lors des épreuves de qualification continentales

Lors des épreuves de qualification continentales, un CNO ne peut obtenir qu'une place de qualification par classe d'embarcation, quelle que soit la distance (par exemple : K1 1000 m et 200 m ou K2 1000 m et 200 m). Si le CNO se qualifie sur les deux distances dans la même classe d'embarcation, le CNO recevra la place dans l'épreuve du 1000 m pour hommes ou du 500 m pour femmes. La place pour athlète non utilisée sur l'épreuve du 200 m sera réattribuée au CNO non qualifié occupant le rang suivant au classement de cette épreuve.

Qualification dans des classes d'embarcation différentes lors des épreuves de qualification continentales

Un athlète qui obtient plus d'une (1) place de qualification lors d'une épreuve de qualification continentale dans différentes classes d'embarcation (c'est-à-dire K1, K2 ou C2 et C1) n'obtiendra qu'une (1) place dans la plus grande classe d'embarcation qualifiée. La place de qualification restante sera réattribuée au CNO non qualifié occupant le rang suivant au classement selon la procédure suivante :

i) si deux (2) places de qualification pour athlètes attribuées à des embarcations par équipe de même sexe et de même catégorie (par exemple : Kayak hommes, Canoë hommes ou Kayak femmes) sont disponibles, les places seront cumulées et réattribuées au CNO suivant le mieux classé et qui ne s'est pas encore qualifié dans cette catégorie (1000 m hommes et 500 m femmes).

ii) si une (1) place de qualification pour athlète donnée à des embarcations par équipe est disponible, la place sera réattribuée et servira à remplir les embarcations par équipe du CNO suivant le mieux classé et pas encore qualifié dans cette catégorie là où une place de qualification est requise dans la même classe et le même genre (par exemple : C2 hommes, K2 hommes ou K2 femmes) pour compléter un quota par embarcation et ce, en commençant par la plus grande distance.

iii) si la place de qualification pour athlète ne peut remplir une embarcation par équipe suite à la procédure expliquée ci-dessus, la place sera réattribuée au CNO suivant le mieux classé et pas encore qualifié aux épreuves en individuel (c'est-à-dire K1 hommes, C1 hommes, K1 femmes) de même catégorie et de même distance dont elle était issue.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

PLACES PAYS HÔTE

Si le CNO hôte ne parvient pas à obtenir une place de qualification pour athlète dans chaque catégorie respective, (c'est-à-dire Kayak hommes, Kayak femmes ou Canoë hommes), il aura droit à une (1) place dans les épreuves suivantes

- (K1) Kayak monoplace hommes 1000m
- (C1) Canoë monoplace hommes 1000m
- (K1) Kayak monoplace femmes 500m

PLACES INVITATION COMMISSION TRIPARTITE

Deux (2) places sur invitation de la commission tripartite pour les monoplaces sont disponibles pour les CNO admissibles aux Jeux Olympiques de Rio en 2016 pour le canoë. Ces places peuvent être attribuées aux athlètes pour la course en ligne et/ou le slalom en canoë. Veuillez-vous référer au système de qualification de la course en ligne en canoë pour obtenir des informations supplémentaires.

Pour prétendre à une place sur invitation de la commission tripartite, l'athlète doit avoir participé à au moins une épreuve de qualification olympique. Les places de la commission tripartite pour le canoë ne sont disponibles que pour les embarcations monoplaces.

Le 15 octobre 2015, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2016 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXI^e Olympiade, Rio 2016 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Dans les deux semaines qui suivent chaque épreuve de qualification, l'ICF publiera les résultats sur son site web www.canoeicf.com, ainsi que dans 'Paddleaway' (bulletin interne de l'ICF) et informera les CNO/FN concernés des places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront ensuite *10 jours ouvrables* pour confirmer s'ils souhaitent utiliser ces places, comme expliqué au paragraphe **G. Période de qualification**.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES NUTILISÉES

RÉATTRIBUTION DES PLACES NUTILISÉES

Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF

Si une place de qualification attribuée à la suite des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF n'est pas confirmée dans les délais ou refusée par le CNO, la place sera réattribuée au CNO suivant, non qualifié, le mieux classé dans cette épreuve. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que toutes les places soient allouées.

Épreuves de qualification continentale

i) Si une place de qualification attribuée lors des épreuves de qualification continentale n'est pas confirmée dans les délais ou refusée par le CNO, la place sera réattribuée au CNO suivant, non qualifié, le mieux classé dans cette épreuve lors de l'épreuve de qualification continentale. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que toutes les places soient allouées.

ii) S'il n'y a pas d'autres CNO remplissant les conditions requises pour obtenir une place de qualification pour athlète à l'issue de l'épreuve de qualification continentale, le CNO suivant le mieux classé et qui n'est pas déjà qualifié pour ce continent dans l'épreuve en question des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë recevra cette place.

iii) Si aucun autre CNO du même continent ne peut obtenir de place à l'issue des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë, la place de qualification pour athlète sera donnée au CNO suivant le mieux classé aux Championnats du monde 2015 et qui n'est pas déjà qualifié, indépendamment de la représentation continentale.

Si une place pour athlète n'est pas attribuée via les procédures décrites plus haut, le comité exécutif de l'ICF réattribuera la place de qualification restante au CNO suivant le mieux classé, non encore qualifié en canoë, sur la base de tous les résultats des épreuves olympiques des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë.

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Les places de pays hôte inutilisées seront réattribuées au CNO suivant, non encore qualifié, le mieux classé dans l'épreuve correspondante des Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISÉES

Si la commission tripartite ne parvient pas à attribuer une place sur invitation, celle-ci sera attribuée au CNO suivant le mieux classé aux Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë, n'ayant obtenu aucune place de qualification pour le sport de canoë (slalom/course en ligne) .



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	ÉCHÉANCE
Août 2015 – juin 2016	Épreuves de qualification
19 – 23 août 2015	Championnats du monde 2015 de course en ligne en canoë de l'ICF Milan, Italie
Mai 2016 1-3 avril 2016 2016* 2016* 2016*	Épreuve de qualification européenne - Duisburg, Allemagne Épreuve de qualification africaine - Pretoria, Afrique du Sud Épreuve de qualification asiatique, lieu à confirmer* Épreuve de qualification panaméricaine, lieu à confirmer* Épreuve de qualification pour l'Océanie, lieu à confirmer*
15 janvier 2016	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite
Date à confirmer*	L'ICF informera les CNO/FN des places de qualification attribuées deux semaines après chaque épreuve de qualification olympique
Date à confirmer*	Les CNO confirmeront à l'ICF l'utilisation des places de qualification attribuées dans un délai de 10 jours maximum qui suit leur notification.
En fonction de la fin de la période de qualification dans chaque sport	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution des places sur invitation
10 juillet 2016	L'ICF réattribuera toutes les places de qualification non utilisées
18 juillet 2016	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio

*A confirmer